



Ne pas jeter sur la voie publique

BULLETIN D'INFORMATION N°1

Le projet agrivoltaïque Vallée de la Brousse - Commune de Taizé-Aizie

EDITO

Madame, Monsieur,

Depuis maintenant 2 ans, les exploitants de l'EARL de Chauffour et de la SCEA Masset, avec le concours de la société **ERG, étudient la possibilité de réaliser un parc agrivoltaïque alliant pâturage mixte ovin / bovin et production d'énergie renouvelable sur la commune de Taizé-Aizie.**

Ce projet est le fruit d'une réflexion entre Jacques Rouffaud, Benjamin Goillot, Cédric et James Masset. Face à la difficulté croissante de produire des céréales sur leurs parcelles, les exploitants se sont lancés dans l'agrivoltaïsme pour adapter leur exploitation au réchauffement climatique et la pérenniser. Nous avons construit ensemble un projet avec l'aide, d'un bureau d'étude (Acte Agri Plus), la commune, et les administrations concernées notamment la chambre d'agriculture.

Le parc agrivoltaïque, d'une puissance totale de 23 MWc sera installé au sein d'une surface globale clôturée d'environ 29 ha. Sous les panneaux, l'activité agricole sera modifiée : les parcelles précédemment cultivées (tabac, céréales et pois) seront utilisées pour le pâturage mixte alterné ovins / bovins.

Après plusieurs mois d'études, le projet de parc photovoltaïque de la Vallée de la Brousse, est arrivé à une phase importante de son développement puisque nous avons déposé le permis de construire auprès des services de l'Etat. Ce dossier comporte les différentes études réalisées durant ces deux dernières années dont les

études paysagère, environnementale et agricole ainsi que les plans d'implantation des panneaux solaires, les consultations des administrations et l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation du parc photovoltaïque. La permanence d'information organisée avec le soutien de la mairie en mai dernier, réunissant une cinquantaine d'habitants, nous a permis d'échanger sur l'intérêt du projet pour le territoire. ERG s'est efforcé de concilier l'insertion de ce projet d'énergie renouvelable avec les futures activités agricoles pour une double contribution positive sur le territoire.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions et vous souhaitons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Bonne lecture,

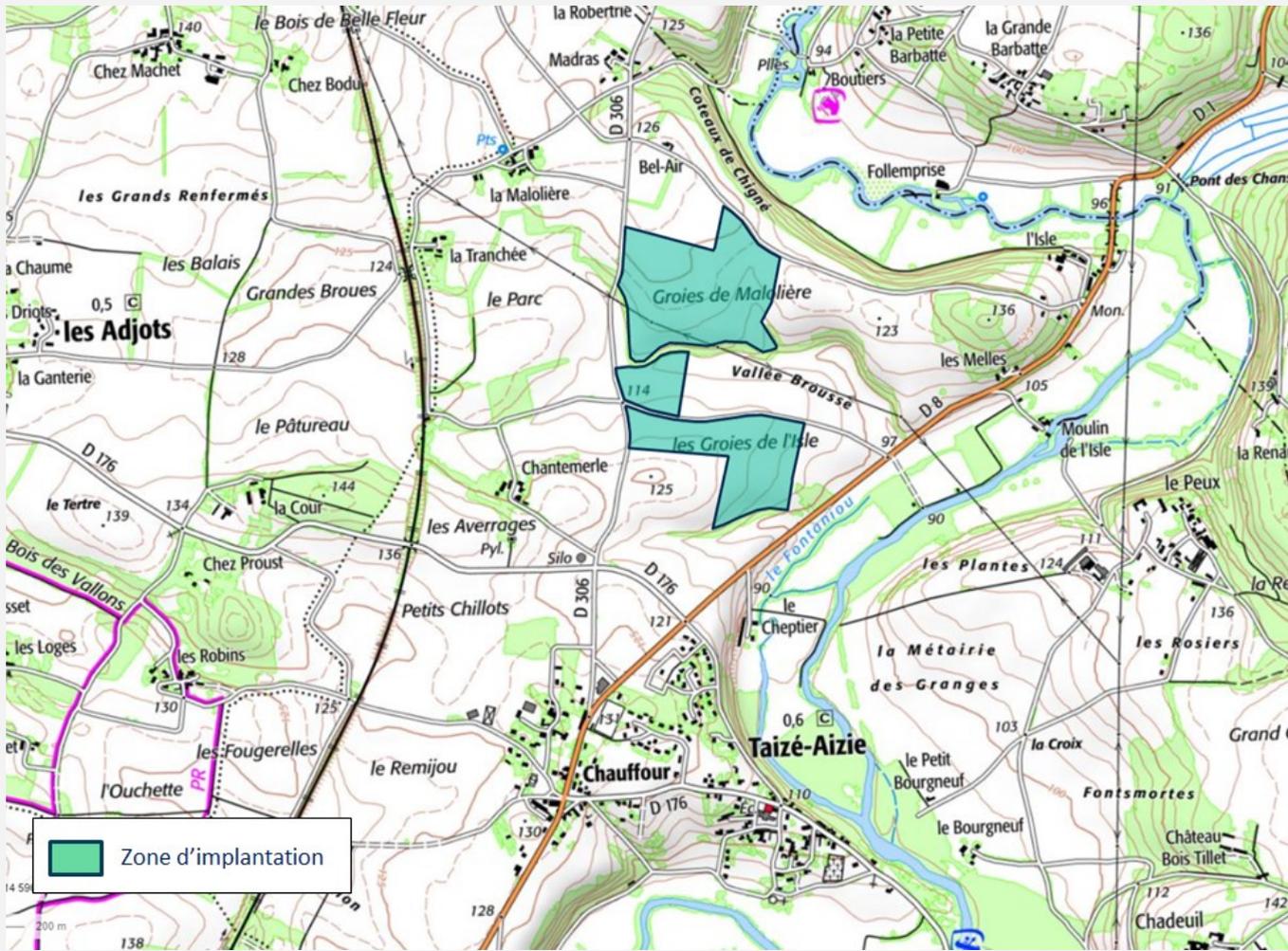
LE MOT DES EXPLOITANTS :

« C'est un projet qui nous tient à cœur pour plusieurs raisons : Tout d'abord, créer un projet commun afin d'intégrer l'entraide sur nos deux exploitations liées à la gestion des troupeaux, la mutualisation des équipements et la valorisation de nos parcelles de culture contiguës. Ensuite, par convictions personnelles, permettre la production d'une énergie solaire décarbonnée pour que celle-ci soit garantie, fiable et de proximité dans les années futures. Par ailleurs, ce projet permettrait de rendre possible l'installation d'un jeune sur la SCEA MASSET et de ce fait préserver son patrimoine. Mais aussi, dans le contexte actuel de forte volatilité des prix agricoles, assurera un revenu stable sur les parcelles concernées par le projet. »

Jacques ROUFFAUD, Benjamin GOILLOT,
James et Cédric MASSET

Pierre AYMARD
Chef de projet

LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE



LE PROJET EN CHIFFRES

29 ha

de surface globale

23 MWc

Puissance totale du parc

9 400 foyers

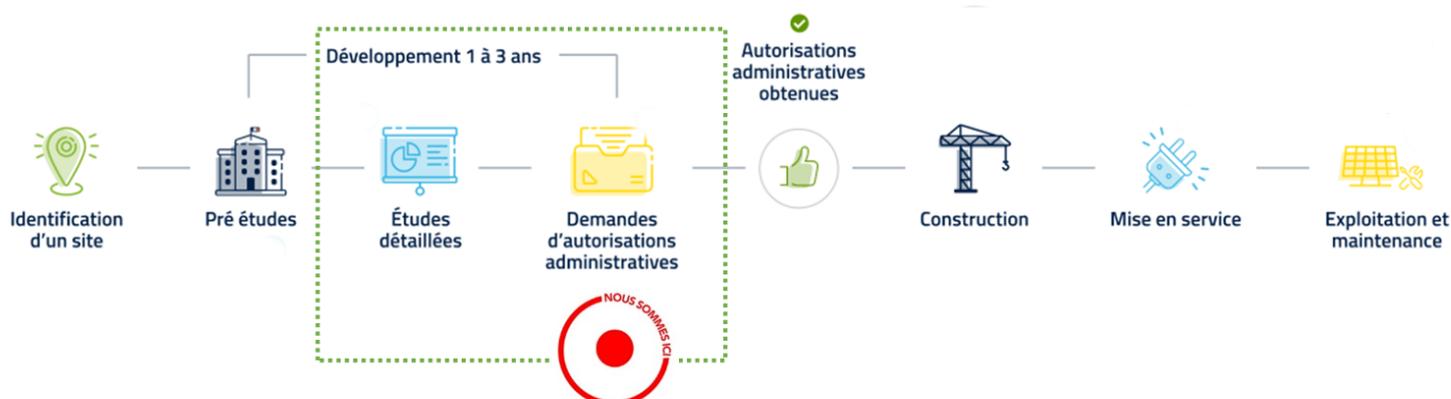
Alimentés par an

6860 tonnes de CO2

Évités par an

LES PROCHAINES ETAPES DU PROJET

- La **demande de permis de construire** a été déposée en octobre 2022 auprès de l'administration. Le dossier est instruit par les services de l'Etat.
- Ensuite, une **enquête publique** sera ouverte pendant un mois, et conduite par un commissaire enquêteur, nommé par le Président du Tribunal Administratif. A l'issue de ce processus, et sur la base de l'ensemble des éléments et avis recueillis, **le Préfet décidera de délivrer ou non le permis de construire.**
- Si le permis de construire est autorisé, **la construction du parc interviendrait en 2025.**





POURQUOI UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE ?

C'est un **projet collectif**, construit et porté avec les propriétaires et exploitants. C'est également un **projet innovant** : l'association d'un projet solaire avec un pâturage mixte ovins / bovins est l'une des premières en France. ERG s'est pour cela entouré de bureaux d'études d'experts indépendants. Tout au long de son parcours de développement, le projet photovoltaïque a évolué grâce à la contribution des élus locaux, les habitants lors de la permanence, la chambre d'agriculture et la Direction Départementale des Territoires (DDT) Charente.

De plus, une sensibilisation aux énergies renouvelables et à la biodiversité sera mise en place auprès notamment des personnels éducatifs du territoire.



Benjamin GOILLOT



Cédric et James MASSET



QU'EST-CE QUE L'AGRIVOLTAÏQUE ?

- C'est la cohabitation, sur un même site, entre la production d'électricité, par l'installation de panneaux photovoltaïque, avec une activité agricole (élevage, vignes, production maraîchère, ...).

- Cette association préserve l'activité agricole tout en produisant une énergie décarbonée, ce qui renforce la sécurité d'approvisionnement de la France et permet de lutter contre le réchauffement climatique.

Renforcer les synergies entre les deux exploitations :

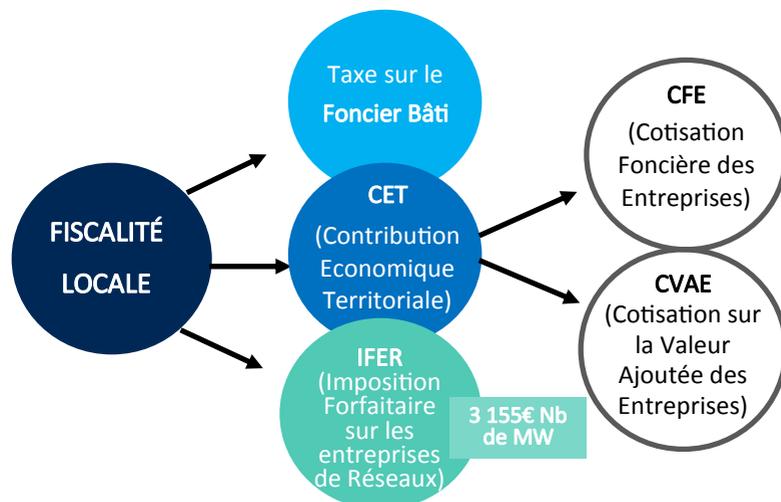
Le projet agrivoltaïque s'implantera sur les parcelles utilisées en 2020 pour la culture de tabac (16,57 ha), la production de blé tendre d'hiver (2,94 ha) et la culture de pois (9,77 ha). Sous les panneaux, l'activité agricole sera modifiée pour accueillir un pâturage mixte alterné ovins / bovins. **Enfin, nous avons réfléchi pour que le projet impact un minimum les zones de culture.**

Ce projet présente plusieurs avantages pour l'exploitation :

- **Continuité des exploitations** par Monsieur GOILLOT et Messieurs MASSET grâce à leur expérience passée et présente dans l'exploitation ovins et bovins.
- **Sécurisation de l'installation d'un jeune agriculteur** : l'exploitation SCEA Masset souhaite se diversifier pour assurer la transmission de son savoir.
- **Mutualisation de matériels** de fauche, pour l'abreuvement, la création de parc, la surveillance des animaux, etc. **Entraide** sur les chantiers.
- **Développement de la vente locale** (existant pour le bovin, à créer pour l'ovin), mutualisation des circuits de vente.

Contribuer au développement local :

Un parc photovoltaïque, c'est une entreprise qui s'installe sur votre territoire, autrement dit des retombées fiscales durant toute la durée d'exploitation du parc. Ces retombées bénéficieront à la Commune, la Communauté de Communes et au Département. **Ces retombées devraient être de l'ordre de 75 000 €/an pour une centrale de 23,173 MWc.**



LE PARC AGRIVOLTAÏQUE DE LA VALLÉE DE LA BROUSSE - UN PROJET ADAPTÉ À SON ENVIRONNEMENT ET AUX PRATIQUES AGRICOLES.

Un projet agricole adapté aux contraintes environnementales

Un pâturage sous panneaux photovoltaïques permet d'adapter le projet agricole aux contraintes environnementales de différentes manières :

- **Apport d'une protection contre le stress hydrique** permettant de diminuer les besoins en eau sur ces parcelles. Eau qui pourra être réattribuée aux autres parcelles des exploitations pour améliorer leurs rendements.
- **Santé animale** : un confort lié à l'ombrage par forte chaleur et aux abris en cas de mauvaises conditions qui permet d'envisager une réduction des risques de maladies et de protéger le bétail des coups de chaleur.
- **Valeur agronomique renforcée** sur l'ensemble de l'exploitation grâce à la réattribution de la ressource en eau, création d'un espace pâturé permettant la libération d'espace pour les espèces végétales endémiques.
- **Amélioration des valeurs nutritives de la prairie et diminution des refus** via une complémentarité de prélèvement en herbe permis par la différence des choix alimentaires entre les bovins et les ovins. La présence de deux espèces différentes permet aussi de mieux gérer le parasitisme en cassant le cycle de vie du parasite.

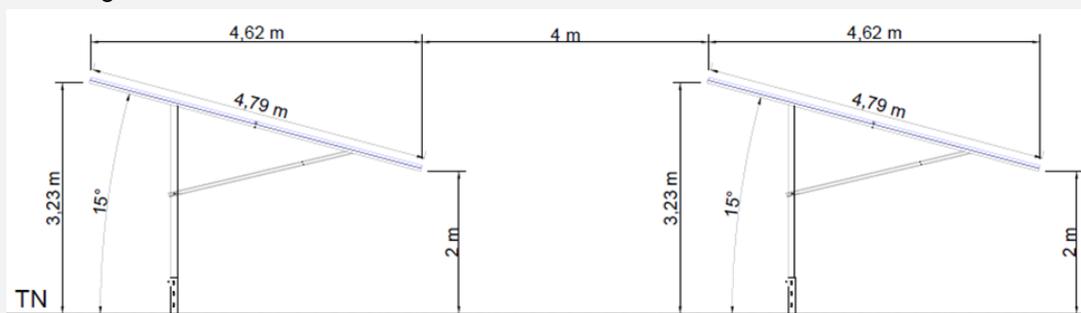
Des mesures environnementales et paysagères réfléchies

- **ERG a réalisé un diagnostic préalable sur différents aspects du projet : paysager, faune et flore, et sur les milieux naturels.** Ainsi que l'étude d'impact visant à évaluer les impacts du projet afin d'appliquer la séquence Éviter, Réduire Compenser (ERC) définie au sein du Code de l'Environnement.
- Enfin, l'implantation du projet agrivoltaïque a été réalisée de sorte à **éviter les secteurs paysagers les plus contraignants.** Des haies champêtres seront plantées le long des axes routiers et des vues vers les lisières habitées. Elles permettront également de créer des continuités écologiques.

Un parc photovoltaïque adapté aux pratiques agricoles

Le projet agrivoltaïque de la Vallée de la Brousse prévoit des aménagements adaptés au pâturage mixte ovins/bovins et à l'intervention mécanique notamment :

- La **hauteur de bas des panneaux** (2 mètres du sol) est adaptée à une libre circulation des animaux (cf schémas ci-dessous);
- **L'espacement inter-rangée** d'au moins 4 mètres permet de favoriser les interactions entre les bovins et facilitent le passage des engins agricoles (cf schémas ci-dessous);
- Mise en place **d'équipements nécessaires aux animaux** : zones de contention, zones de grattage, abreuvoirs, zones d'affouragements ...



Votre contact :
Pierre AYMARD - Chef de projets
Tel : 06.02.02.49.35
Mail : paymard@erg.eu

ERG Producteur indépendant d'électricité issue de sources d'énergies renouvelables, ERG est implanté sur le sol français mais également en Europe. Il développe, construit et exploite des parcs éoliens et solaires en collaboration avec les citoyens et collectivités locales.

Plus d'information sur www.ergfrance.fr

